



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 145 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2010-2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 65/253 de l'Assemblée générale, le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2010-2011 donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectif et, d'autre part, les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/65/581), que l'Assemblée a examiné à sa soixante-cinquième session et sur la base duquel elle a révisé le montant du crédit ouvert et des recettes prévues pour l'exercice.

Le montant révisé des dépenses fait apparaître, en chiffres bruts, une augmentation de 6 960 500 dollars (en chiffres nets, une diminution de 3 797 400 dollars) par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice 2010-2011. Cette augmentation est le résultat net d'une augmentation due aux fluctuations des taux de change (montant brut : 7 230 300 dollars; montant net : 6 881 900 dollars), d'une augmentation due à l'inflation (montant brut : 2 273 500 dollars; montant net 1 878 300 dollars) et d'une diminution due à la baisse du taux d'occupation des postes et d'autres changements (montant brut : 2 543 300 dollars; montant net : 12 557 600 dollars).

L'Assemblée générale est invitée à réviser le crédit inscrit au compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au titre de l'exercice biennal 2010-2011 pour le porter à un montant brut de 327 472 300 dollars (montant net : 286 012 600 dollars).



I. Introduction

1. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice 2010-2011 donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice. Les chiffres présentés reposent sur les dépenses effectivement engagées au cours des 19 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les cinq derniers mois et l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectifs et, d'autre part, les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/65/581), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-cinquième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits de l'exercice.

2. Les procès constituent l'essentiel des activités du Tribunal et leur déroulement détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de l'évolution du montant net des ressources nécessaires

3. Les estimations qui figurent dans le présent rapport correspondent à une augmentation de 6 960 500 dollars en chiffres bruts (en chiffres nets, une diminution d'un montant net de 3 797 400 dollars) par rapport au crédit révisé que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 65/253. La ventilation de ce chiffre et du crédit définitif qu'il est demandé à l'Assemblée d'ouvrir au profit du Tribunal pour l'exercice biennal 2010-2011 sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1
Estimation du montant définitif des crédits nécessaires,
par composante et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Chambres	14 356,0	31,3	14,6	410,9	456,8	14 812,8
Bureau du Procureur	72 013,7	1 403,3	117,3	6 276,2	7 796,8	79 810,5
Greffes	230 380,0	5 704,3	2 108,0	(8 922,3)	(1 110,0)	229 270,0
Gestion des dossiers et des archives	3 762,1	91,4	33,6	(308,1)	(183,1)	3 579,0
Total des dépenses (montant brut)	320 511,8	7 230,3	2 273,5	(2 543,3)	6 960,5	327 472,3
Recettes						
Contributions du personnel	30 424,3	348,4	395,2	10 014,3	10 757,9	41 182,2
Recettes accessoires	277,5	–	–	–	–	277,5
Total des ressources nécessaires (montant net)	289 810,0	6 881,9	1 878,3	(12 557,6)	(3 797,4)	286 012,6

Tableau 2
Prévisions de dépenses, par objet de dépense et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	119 217,2	2 659,7	802,8	1 685,6	5 148,1	124 365,3
Autres dépenses de personnel	71 653,6	2 015,7	231,4	(6 109,9)	(3 862,8)	67 790,8
Traitements et indemnités des juges	14 175,9	30,4	12,5	418,9	461,8	14 637,7
Consultants et experts	776,9	18,3	6,9	(87,2)	(62,0)	714,9
Voyages	4 490,2	–	52,9	(413,3)	(360,4)	4 129,8
Services contractuels	47 224,8	1 336,5	473,4	(4 990,5)	(3 180,6)	44 044,2
Frais généraux de fonctionnement	26 114,5	664,5	241,8	(2 439,0)	(1 532,7)	24 581,8
Dépenses de représentation	16,2	0,5	0,2	(0,6)	0,1	16,3
Fournitures et accessoires	1 815,3	47,2	16,9	(405,2)	(341,1)	1 474,2
Mobilier et matériel	4 071,9	98,8	36,2	68,2	203,2	4 275,1
Aménagement des locaux	240,6	10,3	3,3	(15,4)	(1,8)	238,8
Subventions et contributions	290,4	–	–	(269,2)	(269,2)	21,2
Contributions du personnel	30 424,3	348,4	395,2	10 014,3	10 757,9	41 182,2
Total des dépenses (montant brut)	320 511,8	7 230,3	2 273,5	(2 543,3)	6 960,5	327 472,3
Recettes						
Contributions du personnel	30 424,3	348,4	395,2	10 014,3	10 757,9	41 182,2
Recettes accessoires	277,5	–	–	–	–	277,5
Total des ressources nécessaires (montant net)	289 810,0	6 881,9	1 878,3	(12 557,6)	(3 797,4)	286 012,6

A. Variation des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (augmentation : 9 503 800 dollars)

4. L'augmentation tient aux fluctuations des taux de change (7 230 300 dollars), liées surtout au fléchissement du dollar par rapport à l'euro pendant la période de novembre 2010 à octobre 2011, et à l'application pour novembre et décembre 2011 du taux de change en vigueur en octobre, ainsi qu'à l'inflation (2 273 500 dollars). En ce qui concerne l'inflation, les ajustements ont été calculés à partir des éléments d'information les plus récents concernant les indices des prix à la consommation, ainsi que des écarts entre, d'une part, les indices d'ajustement effectivement applicables au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements effectivement apportés aux barèmes des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées au titre du coût de la vie, et, d'autre part, les hypothèses retenues à l'occasion de la

première révision des crédits. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des renseignements sur les hypothèses utilisées pour le calcul des chiffres susmentionnés.

B. Autres éléments

Chambres

Tableau 3

Prévisions de dépense, par objet de dépense et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	14 175,9	30,4	12,5	418,9	461,8	14 637,7
Consultants et experts	29,4	0,9	0,3	(1,3)	(0,1)	29,3
Voyages	150,7	–	1,8	(6,7)	(4,9)	145,8
Total des dépenses	14 356,0	31,3	14,6	410,9	456,8	14 812,8

Traitements et indemnités des juges (augmentation : 418 900 dollars)

5. L'augmentation tient, d'une part, au fait que comme plusieurs procès n'ont pas été achevés dans les temps, moins de juges que prévu ont quitté le Tribunal pendant l'exercice biennal et, d'autre part, au versement unique accordé à titre gracieux, conformément à la résolution 65/258 de l'Assemblée générale, aux juges *ad litem* qui ont quitté le Tribunal en 2011, versement qui n'était pas prévu dans le budget de 2010-2011.

Bureau du Procureur

Tableau 4

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	31 510,0	677,4	83,7	(402,0)	359,1	31 869,1
Autre dépenses de personnel	30 541,3	658,2	(49,5)	1 933,0	2 541,7	33 083,0
Consultants et experts	301,3	5,4	2,3	36,0	43,7	345,0

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Voyages	881,5	–	8,1	(14,9)	(6,8)	874,7
Services contractuels	47,5	1,5	0,5	(2,4)	(0,4)	47,1
Contributions du personnel	8 732,1	60,8	72,2	4 726,5	4 859,5	13 591,6
Total des dépenses (montant brut)	72 013,7	1 403,3	117,3	6 276,2	7 796,8	79 810,5
Recettes						
Contributions du personnel	8 732,1	60,8	72,2	4 726,5	4 859,5	13 591,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	63 281,6	1 342,5	45,1	1 549,7	2937,3	66 218,9

Postes (diminution : 402 000 dollars)

6. La diminution est le résultat net d'une diminution des montants prévus au titre des traitements (537 900 dollars) et d'une augmentation des montants prévus au titre des dépenses communes de personnel (135 900 dollars). La diminution des montants prévus au titre des traitements s'explique par le fait que les traitements ont été, en moyenne, inférieurs aux coûts salariaux standard. Les prévisions reposaient sur un taux de vacance de postes de 9,5 % pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 7,9 % pour les services généraux et les catégories apparentées. Pour 2010, ces taux ont été en moyenne de 11,6 et 0,9 %. Pour la période de janvier à septembre 2011, ils ont été en moyenne de 12,6 et 0,3 %. À la fin de septembre 2011, 11 postes (10 postes d'administrateur et 1 d'agent des services généraux) demeuraient vacants, ce qui représente des taux effectifs de vacance de postes de 12,2 et 2,9 %. L'augmentation des montants prévus au titre des dépenses communes de personnel s'explique par un taux de roulement élevé au Bureau du Procureur, qui s'est traduit par des versements plus importants que prévu au titre des voyages et des indemnités d'installation et de rapatriement.

7. Le montant prévu au titre des contributions du personnel s'élève à 13 591 600 dollars, soit une augmentation nette de 4 859 500 dollars; le même montant a été inscrit à la rubrique Recettes provenant des contributions du personnel.

Autres dépenses de personnel (augmentation : 1 933 000 dollars)

8. L'augmentation est liée à la structure des dépenses prévues pour les emplois de temporaire.

Consultants et experts (augmentation : 36 000 dollars)

9. L'augmentation correspond au coût d'une mission d'analyse scientifique effectuée en août 2011 en ex-Yougoslavie, sur décision du Tribunal, sur décision du Tribunal, pour laquelle il n'avait pas été prévu de ressources dans le budget de 2010-2011.

Grefte

Tableau 5

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	87 707,2	1 982,3	719,1	2 087,6	4 789,0	92 496,2
Autres dépenses de personnel	39 253,1	1 313,1	264,6	(7 966,2)	(6 388,5)	32 864,6
Consultants et experts	387,7	10,4	3,8	(119,5)	(105,3)	282,4
Voyages	3 433,2	–	42,7	(391,5)	(348,8)	3 084,4
Services contractuels	46 681,0	1 322,7	468,4	(4 937,1)	(3 146,0)	43 535,0
Frais généraux de fonctionnement	26 114,5	664,5	241,8	(2 439,0)	(1 532,7)	24 581,8
Dépenses de représentation	16,2	0,5	0,2	(0,6)	0,1	16,3
Fournitures et accessoires	1 815,3	47,2	16,9	(405,2)	(341,1)	1 474,2
Mobilier et matériel	2 748,6	65,7	24,2	246,0	335,9	3 084,5
Amélioration des locaux	240,6	10,3	3,3	(15,4)	(1,8)	238,8
Subventions et contributions	290,4	–	–	(269,2)	(269,2)	21,2
Contributions du personnel	21 692,2	287,6	323,0	5 287,8	5 898,4	27 590,6
Total des dépenses (montant brut)	230 380,0	5 704,3	2 108,0	(8 922,3)	(1 110,0)	229 270,0
Recettes						
Contributions du personnel	21 692,2	287,6	323,0	5 287,8	5 898,4	27 590,6
Recettes accessoires	277,5	–	–	–	–	277,5
Total des ressources nécessaires (montant net)	208 410,3	5 416,7	1 785,0	(14 210,1)	(7 008,4)	201 401,9

Postes (augmentation : 2 087 600 dollars)

10. L'augmentation s'explique par une progression de la masse salariale (2 891 200 dollars), qui tient au fait que les taux de vacance de postes ont été moins élevés que ceux prévus au budget de l'exercice 2010-2011. Elle est en partie compensée par une diminution des dépenses communes de personnel due au fait que ces dépenses ont été moins élevées que celles prévues au budget initial (803 600 dollars). Les hypothèses budgétaires prévoient des taux de vacance de postes de 9,5 % pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 7,9 % pour la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées. Or, en 2010, les taux moyens ont été de 7,4 % pour la catégorie des administrateurs et de 3,7 % pour la catégorie des agents des services généraux. Entre janvier et septembre 2011, les taux moyens de vacance de postes

s'établissaient à 7,9 % pour la catégorie des administrateurs et à 2,1 % pour la catégorie des agents des services généraux. À fin septembre 2011, on dénombrait en tout 19 postes vacants (15 postes d'administrateur et 4 postes d'agent des services généraux), soit des taux de vacance de postes de 8,5 % pour la catégorie des administrateurs et de 1,6 % pour celle des agents des services généraux. La diminution des dépenses communes de personnel s'explique par le fait que le taux de renouvellement du personnel a été plus faible au Greffe qu'au Tribunal dans son ensemble, entraînant une réduction du montant effectif des dépenses communes de personnel par rapport aux prévisions.

11. Le montant inscrit au titre des contributions du personnel s'élève à 27 590 600 dollars, soit une augmentation nette de 5 898 400 dollars, compensée par une augmentation symétrique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 7 966 200 dollars)

12. La diminution résulte principalement de la réduction des dépenses au titre des services d'interprétation (1 337 900 dollars) et de traduction (246 900 dollars), du personnel temporaire autre que pour les réunions (6 132 200 dollars) et des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit (195 800 dollars). La diminution des dépenses constatée au titre des services d'interprétation et de traduction est principalement due à un nombre d'audiences moins élevé que prévu au cours de l'exercice biennal, et ceci en raison des délais prescrits par le règlement de procédure et de preuve et de diverses circonstances indépendantes de la volonté du Tribunal, qui expliquent le retard pris dans le déroulement des procès. En ce qui concerne le personnel temporaire autre que pour les réunions, la diminution est liée à la structure des dépenses. La réduction du coût des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit a été obtenue grâce au contrôle rigoureux et systématique exercé pendant tout l'exercice biennal sur les demandes d'autorisation du travail en heures supplémentaires et de nuit.

Consultants et experts (diminution : 119 500 dollars)

13. La diminution s'explique par le retard pris dans le déroulement des procès, et notamment le report des audiences de l'affaire *Šešelj*, qui a eu pour effet que le nombre d'experts appelés à déposer devant les chambres a été moins élevé que prévu.

Voyages (diminution : 391 500 dollars)

14. La diminution s'explique principalement par le changement de la date anticipée d'achèvement de certains procès pour des raisons indépendantes de la volonté du Tribunal, en conséquence de quoi le nombre des témoins, des personnels de soutien et des personnes à leur charge les accompagnant à La Haye a été moins élevé que prévu.

Services contractuels (diminution : 4 937 100 dollars)

15. La diminution s'explique principalement par une réduction des honoraires des conseils de la défense (2 317 900 dollars), des services aux détenus (107 300 dollars), des services contractuels d'établissement des procès-verbaux (2 091 200 dollars) et des services informatiques (152 900 dollars). La réduction des dépenses au titre des honoraires des conseils de la défense tient principalement à des changements intervenus dans le calendrier des procès, notamment la suspension temporaire de certains procès et les retards pris dans le démarrage d'autres procès,

au reclassement de plusieurs affaires à des niveaux inférieurs de complexité et à une modification des hypothèses relatives à l'exercice par les accusés du droit de se défendre sans avocat. La diminution au titre des services aux détenus s'explique essentiellement par une légère réduction des dépenses couvertes par l'accord passé avec les autorités néerlandaises pour la fourniture au Tribunal international de services de détention. La réduction du montant demandé au titre des services contractuels d'établissement des procès-verbaux est principalement due aux retards de procédure et au report de certains procès, qui ont réduit le temps d'utilisation des chambres et le nombre des audiences, et par voie de conséquence le volume des services de transcription des débats judiciaires en anglais et en français. La diminution des ressources prévues pour les services informatiques a été obtenue grâce à un regroupement des services Internet du Tribunal, qui a fait baisser le coût du service d'hébergement hors site de la page Web du Tribunal.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 2 439 000 dollars)

16. La diminution des frais généraux de fonctionnement s'explique principalement par une diminution des dépenses de communications (168 900 dollars), d'entretien du matériel informatique (1 024 200 dollars), d'entretien de matériels divers (191 300 dollars) et de services divers (918 000 dollars), mais a été partiellement compensée par une augmentation des dépenses de location de locaux (159 300 dollars). La diminution des dépenses de communication a été obtenue grâce à la vive concurrence à laquelle se livrent les opérateurs du marché européen des télécommunications depuis sa déréglementation; à un emploi plus systématique de la transmission par télécopie et du courrier électronique, qui a permis de réduire les achats de timbres-postes; à une baisse des tarifs négociée dans le cadre d'un nouveau contrat de services de messageries; et au recours à un service interne de valise diplomatique. La diminution des dépenses de matériel informatique s'explique par l'achat d'un réseau de stockage de données qui était jusque là en crédit-bail, ce qui a entraîné une réduction sensible des frais d'entretien, et par la diminution des frais d'entretien du matériel de réseau obtenue en changeant de fournisseur pour des éléments centraux du réseau. La diminution des dépenses d'entretien de matériels divers est attribuable aux programmes d'entretien préventif et de remplacement du matériel sur la base du cycle de vie mis en place par le Tribunal. La diminution des dépenses de la rubrique Services divers s'explique principalement par le nombre moins élevé que prévu de demandes de remboursement et de services médicaux soumises par les témoins, en raison du nombre relativement faible de témoins et de membres de leur famille qui ont dû être hébergés à titre temporaire aux Pays-Bas. L'augmentation constatée à la rubrique Location des locaux est due à une légère hausse des loyers.

Fournitures et accessoires (diminution : 405 200 dollars)

17. La réduction de cet objet de dépense tient à une diminution des besoins de fournitures de bureau et de consommables informatiques (110 100 dollars), de consommables nécessaires aux activités d'information (138 300 dollars) et d'uniformes (105 500 dollars). La diminution des besoins de fournitures de bureau et de consommables informatiques s'explique par les contrôles rigoureux appliqués à l'utilisation des cartouches d'encre et d'autres fournitures au sein des différents organes du Tribunal et par une communication et une consultation plus systématiques des éléments de preuve et autres documents juridiques sous forme électronique grâce à la généralisation du système e-court et d'autres systèmes informatisés, ainsi que par un recours accru au courrier électronique pour la

transmission de documents et d'images. La diminution des dépenses au titre des consommables nécessaires aux activités d'information est due au fait qu'un nombre moins élevé de bandes magnétiques a été utilisé pour l'enregistrement des audiences, et ceci en raison d'une utilisation moins fréquente que prévue des salles d'audience. La diminution des dépenses d'uniformes s'explique principalement par l'allongement de la durée utile des uniformes des agents de sécurité.

Mobilier et matériel (augmentation : 246 000 dollars)

18. Cette augmentation s'explique principalement par la nécessité de remplacer du matériel audiovisuel qui a dépassé sa durée de vie utile maximale. Bien qu'on ait espéré, à l'origine, que le matériel en place pourrait servir jusqu'à la fermeture du Tribunal, l'arrestation de deux fugitifs et le retard accumulé par les procès ont entraîné un allongement de son mandat, et par conséquent de l'utilisation à prévoir de ses salles d'audience. Le matériel en place n'est pas en état de fonctionner jusqu'à la date prévue d'achèvement des travaux du Tribunal et doit donc être remplacé. Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des dépenses au titre des logiciels qu'entraînera la réduction anticipée des activités du Tribunal au cours du prochain exercice biennal.

Subventions et contributions (diminution : 269 200 dollars)

19. Cette diminution correspond à la réduction de la contribution du Tribunal au budget du Département de la sûreté et de la sécurité du fait du nombre sensiblement moins élevé de fonctionnaires du Tribunal déployés sur le terrain.

Archives

Tableau 6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir pour 2010-2011
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Autres dépenses de personnel	1 859,2	44,4	16,3	(76,7)	(16,0)	1 843,2
Consultants et experts	58,5	1,6	0,5	(2,4)	(0,3)	58,2
Voyages	24,8	–	0,3	(0,2)	0,1	24,9
Services contractuels	496,3	12,3	4,5	(51,0)	(34,2)	462,1
Mobilier et matériel	1 323,3	33,1	12,0	(117,8)	(132,7)	1 190,6
Total des dépenses	3 762,1	91,4	33,6	(308,1)	(183,1)	3 579,0

Autres dépenses de personnel (diminution : 76 700 dollars)

20. La diminution s'explique essentiellement par le fait que les coûts salariaux standard utilisés dans le budget sont plus élevés que les coûts salariaux effectifs.

Services contractuels (diminution : 51 000 dollars)

21. La réduction s'explique principalement par le report de projets prévus à l'origine pour 2011, pour lesquels il a fallu procéder à des consultations avec la Section des archives et de la gestion des dossiers et le Tribunal pénal international pour le Rwanda dans le contexte du Groupe de travail commun sur la stratégie relative aux archives. Des progrès sensibles ont été faits, mais les consultations ont été plus longues que prévu en raison de la complexité des questions en jeu.

Mobilier et matériel (diminution : 117 800 dollars)

22. Cette diminution s'explique principalement par le retard pris par la mise en œuvre des projets qui ont fait l'objet des consultations mentionnées au paragraphe précédent avec la Section des archives et de la gestion des dossiers et le Tribunal pénal international pour le Rwanda dans le contexte du Groupe de travail commun sur la stratégie relative aux archives.

III. Décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre

23. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant définitif des crédits à inscrire au compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au titre de l'exercice biennal 2010-2011, soit 327 472 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 286 012 600 dollars).

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour calculer le montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir :

<i>Paramètres utilisés</i>	<i>Estimation utilisée pour calculer le montant révisé des crédits ouverts</i>		<i>Estimation utilisée pour calculer le montant définitif des crédits qu'il est proposé d'ouvrir</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Taux de change (euros pour 1 dollar É.-U.)	0,753	0,753	0,754	0,716
Taux d'inflation (pourcentage)	1,10	1,00	1,30	2,30
Coefficient d'ajustement à La Haye (pourcentage)	50,73	52,00	50,52	57,54

Annexe II

Travaux des chambres de première instance (exercice 2010-2011)

1. Les trois chambres de première instance ont continué de fonctionner au maximum de leurs capacités, tenant deux audiences distinctes, entre le début de la matinée et celui de la soirée, dans chacune des trois salles disponibles. Avec ses trois salles, le Tribunal peut mener de front six procès par jour, de 9 heures à 19 heures. Actuellement, six procès passent régulièrement en audience et un septième est en délibéré. D'autre part, le jugement dans l'affaire *Perišić* a été rendu il y a peu, et les affaires *Mladić et Hadžić*, qui visent les deux derniers accusés à passer en jugement, en sont encore au stade de la mise en état.

2. Au moment de l'établissement du présent rapport, seules 2 des 161 personnes mises en accusation par le Tribunal attendent encore d'être jugées, leurs affaires n'étant pas encore en état. Seize sont en jugement, et 15 autres sont en appel. Toutes les autres affaires sont closes. Au 20 juillet 2011, il n'y avait plus aucun accusé en fuite.

3. Dans l'affaire *Gotovina, Čermak et Markač* (trois accusés), la défense a présenté ses moyens de mi-2009 à janvier 2010. Par jugement du 15 avril 2011, MM. Gotovina et Markač ont été condamnés respectivement à 24 et 18 ans de prison, et M. Čermak a été acquitté. Les parties concernées ont interjeté appel le 16 mai 2011.

4. Dans l'affaire *Perišić*, l'accusation a présenté ses moyens du 3 octobre 2008 au 25 janvier 2010. La défense a été entendue du 22 février 2010 au 11 janvier 2011. Par jugement du 6 septembre 2011, M. Perišić a été condamné à 27 ans de prison. Aucun acte d'appel n'a encore été déposé, mais le délai d'appel court encore.

5. Le procès *Stanišić et Simatović* (deux accusés) s'est ouvert le 28 avril 2008. Sur décision de la Chambre d'appel en date du 16 mai 2008, le procès a été suspendu pour une durée indéterminée à compter du 20 mai, en raison de l'état de santé de l'un des accusés. L'affaire a été renvoyée à la mise en état. Le 17 décembre 2008, une nouvelle suspension a été ordonnée. Le 24 avril 2009, l'état de santé des accusés a été réexaminé et il leur a été ordonné à tous les deux de se présenter à nouveau, mettant fin à leur mise en liberté provisoire. La conférence préalable au procès a eu lieu le 2 juin 2009, et l'accusation a prononcé sa déclaration liminaire les 9 et 10 juin 2009. Son premier témoin a été entendu les 29 et 30 juin 2009. En août 2009, un des conseils de M. Simatović est brusquement décédé. Après une nouvelle suspension des débats pour le remplacement de ce conseil, l'accusation a repris la présentation des moyens à charge le 30 novembre 2009 et l'a terminée le 5 avril 2011. En ce moment, la défense de M. Stanišić présente ses moyens; le jugement devrait être rendu vers la fin 2012.

6. Dans l'affaire *Popović et al.* (sept accusés), le réquisitoire et les plaidoiries ont été prononcés du 2 au 15 septembre 2009. Le jugement a été rendu le 10 juin 2010. Tous les accusés ont été déclarés coupables, et ils ont été condamnés à des peines de prison allant de 5 ans à la perpétuité. Toutes les parties ont interjeté appel, sauf Ljubomir Borovačnin.

7. Dans l'affaire *Dorđević*, l'accusation a fait sa déclaration liminaire le 27 janvier 2009 et achevé de présenter ses moyens le 28 octobre 2009. La défense a présenté les siens du 30 novembre 2009 au 20 mai 2010. Le jugement a été rendu le 23 février 2011. M. Dorđević a été condamné à 27 ans de prison. Les actes et mémoires d'appel ont été déposés.

8. Dans l'affaire *Prlić et al.* (six accusés), la présentation des moyens à charge a été faite du 26 avril 2006 au 24 janvier 2008. La défense a présenté ses moyens du 5 mai 2008 au 28 mai 2010. Le jugement est en délibéré et devrait être rendu mi-2012.

9. Le procès *Šešelj* a redémarré le 7 novembre 2007, mais il a de nouveau été suspendu de février 2009 à janvier 2010. Après la fin de la présentation des moyens à charge, les parties ont été entendues du 8 au 11 mars 2011 dans le cadre de la procédure prévue à l'article 98 *bis* du règlement. Le 28 octobre 2011, la Chambre de première instance a déposé une version publique expurgée du rapport de l'*amicus curiae* chargé d'enquêter sur les allégations de l'accusé selon lesquelles des témoins auraient fait l'objet de manœuvres d'intimidation de la part de l'accusation. Dans ce rapport, l'*amicus curiae* a considéré qu'il n'existait pas de motifs suffisants pour lancer contre une personne déterminée des poursuites sur le fondement de l'article 77 du règlement de procédure et de preuve. Compte tenu du temps dont elle a besoin pour statuer sur les allégations formulées par l'accusé après avoir entendu les parties, et du fait qu'elle doit encore se prononcer sur deux requêtes volumineuses présentées récemment par l'accusé, la Chambre de première instance a fixé, par ordonnance du 31 octobre 2011, la date du dépôt des mémoires en clôture au 5 février 2012 et celle de la présentation du réquisitoire et des plaidoiries au 5 mars 2012. Le jugement devrait être rendu à l'automne 2012.

10. Dans l'affaire *Stanišić et Župljanin*, les déclarations liminaires ont été faites le 14 septembre et l'accusation a fini de présenter ses moyens le 1^{er} février 2011. La première équipe de la défense a fini de présenter ses moyens, mais non la deuxième. Le jugement est attendu en décembre 2012.

11. Dans l'affaire *Tolimir*, l'accusation a commencé à présenter ses moyens le 26 février 2010, et elle n'a pas encore terminé. À l'approche de la fin de cette phase, une ordonnance a fixé au début janvier 2012 le début de la présentation des moyens de la Défense. Comme celle-ci ne devrait pas prendre longtemps, le jugement est attendu fin 2012.

12. Le procès de l'affaire *Karadžić* a commencé le 26 octobre 2009, malgré la non-comparution de l'accusé, qui maintenait qu'il n'était pas suffisamment préparé. Il s'est cependant mis à assister aux débats peu après, et la présentation des moyens de l'accusation avance aussi rapidement que possible. Vu l'étendue et la complexité extrêmes de l'affaire, il est peu probable que le jugement soit rendu avant mi-2014.

13. Dans l'affaire *Lukić et Lukić* (deux accusés), l'accusation a présenté ses moyens du 9 juillet au 11 novembre 2008. La défense a commencé à présenter les siens le 15 décembre 2008, et le réquisitoire et les plaidoiries ont été entendus les 19 et 20 mai 2009. Le jugement a été rendu le 20 juillet 2009. Milan Lukić a été condamné à perpétuité, et Sredoje Lukić, à 30 ans de prison. Le jugement en appel est attendu début 2012.

14. Le procès de l'affaire *Milutinović et al.* (six accusés) a commencé le 10 juillet 2006. La défense a commencé à présenter ses moyens le 6 août 2007, et le

réquisitoire et les plaidoiries ont été prononcés du 19 au 27 août 2008. Le jugement a été rendu le 26 février 2009. Un des accusés (Milutinović) a été acquitté, et il n'est pas question d'appel dans son cas. Les cinq autres ont été condamnés et ont reçu des peines soit de 22 ans d'emprisonnement (Sainović, Pavković et Lukić), soit de 15 ans (Ojdanić et Lazarević). Le jugement en appel devrait intervenir mi-2013.

15. Dans l'affaire *Haradinaj et al.* (trois accusés), la Chambre d'appel a rendu le 19 juillet 2010 un jugement selon lequel la procédure avait baigné dans un climat d'intimidation généralisée des témoins. Pour certains des chefs d'accusation, le procès a donc dû être refait, à partir du 17 août 2011. L'accusation présente actuellement ses moyens, et un jugement est attendu à l'automne 2012.

16. Le procès *Šešelj* a donné lieu à trois procédures pour outrage. Dans la première, l'accusé était poursuivi pour avoir sciemment et volontairement entravé l'administration de la justice en divulguant des informations confidentielles au mépris d'ordonnances instituant des mesures de protection et en publiant, dans un livre qu'il avait écrit, des extraits de la déposition écrite d'un témoin. Rendu le 24 juillet 2009, le jugement a été confirmé par la Chambre d'appel le 19 mai 2010. L'accusé a été condamné à 15 mois de prison. La deuxième procédure visant l'accusé concernait le même délit que la première (divulgarion d'information en contravention de mesures de protection). Le procès a eu lieu le 22 février 2011. La troisième porte sur le fait que l'accusé n'a pas retiré de son site Web du contenu que le Tribunal lui avait ordonné de supprimer. Cette affaire en est encore au stade de la mise en état.

17. Une des procédures pour outrage auxquelles l'affaire *Lukić et Lukić* a donné lieu est encore en cours de mise en état. M^{me} Jelena Rasić, qui avait été chargée du dossier, est accusée d'outrage, car elle aurait fait faire de faux témoignages au bénéfice de la Défense. Elle est actuellement en liberté provisoire en attendant son procès, qui ne devrait pas commencer avant début 2012, les juges affectés à l'affaire étant accaparés par leurs obligations concernant des procès en cours.

18. Un des procès fait à un accusé visait celui de l'affaire *Haradinaj et al.* Dans le procès *Kabashi*, l'accusé, Shefqet Kabashi, est comparu pour la première fois le 19 août 2011. Après une deuxième comparution, à laquelle il a plaidé coupable d'outrage pour avoir refusé de témoigner au procès *Haradinaj et al.*, il a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

19. Dans l'affaire *Florence Hartmann*, l'ancienne porte-parole du Procureur du Tribunal (2000 à 2006) était accusée d'outrage à la cour pour avoir sciemment et volontairement entravé l'administration de la justice en divulguant des informations, dans un livre écrit par elle, en violation de deux ordonnances de la Chambre d'appel. Le procès a eu lieu du 15 au 17 juin 2009 et le 1^{er} juillet 2009. Le réquisitoire et les plaidoiries ont été présentés le 3 juillet. Le jugement a été rendu le 14 septembre et confirmé par la Chambre d'appel le 19 juillet 2011. L'accusée était condamnée à une amende de 7 000 euros.

Annexe III

Contributions volontaires et utilisation du fonds de contributions volontaires

1. Dans ses résolutions 49/242 B et 53/212, l'Assemblée générale a invité ses membres et les autres parties intéressées à verser des contributions volontaires au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, soit en espèces, soit sous la forme de services et de fournitures jugés acceptables par le Secrétaire général. Au 31 octobre 2011, des dons en espèces d'environ 49,9 millions de dollars avaient été reçus pour le fonds de contributions volontaires destiné à aider à financer les activités du Tribunal. Des annonces de contributions d'un montant de 1 109 000 dollars ont également été faites. Sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 octobre 2011, le Tribunal a reçu 4 106 000 dollars de contributions volontaires en espèces.

2. Les contributions volontaires ont été utilisées pour le Programme de formation de jeunes magistrats du parquet, qui a pour objet de renforcer les capacités des pays de l'ex-Yougoslavie en matière d'enquêtes et de poursuites relatives à des crimes de guerre, ainsi que pour le programme de communication, pour les activités relatives à la transmission de l'héritage institutionnel du Tribunal et pour la transmission, du Tribunal aux appareils judiciaires de pays, de savoir et de documents sur les affaires de crimes de guerre. L'état au 31 octobre 2011 des contributions volontaires en espèces versées ou annoncées à l'appui des activités du Tribunal s'établit comme suit :

Contributions en espèces au Fonds de contributions volontaires, par donateur, au 31 octobre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions reçues entre la création du Tribunal et le 31 décembre 2009	45 866,9
Contributions reçues entre le 1 ^{er} janvier 2010 et le 31 octobre 2011	
Université de Californie (Los Angeles) – Conférence de 2010 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	50,4
Ministère de la justice des Pays-Bas – Conférence de 2010 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	24,3
Ministère fédéral suisse des affaires étrangères – Conférence de 2010 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	26,9
Commission européenne – programme de communication	570,3
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) – programme de transmission du savoir	913,4
Ministère finlandais des affaires étrangères – Conférence de 2010 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	6,1
Commission européenne – programme de formation de jeunes magistrats du parquet (Bureau du Procureur).	387,7
Commission européenne – programme de communication	602,4
Ambassade de la République de Corée auprès des Pays-Bas – Conférence de 2011 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	15,0

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE – projet de transmission du savoir	466,6
Ministère fédéral suisse des affaires étrangères – projet de publication relative à l'héritage institutionnel.	2,2
Ministère fédéral suisse des affaires étrangères – projet de manuel Albanie	50,1
Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE – projet de transmission du savoir	90,0
Gouvernement norvégien – projet d'aide d'urgence aux témoins	25,8
Commission européenne – Programme de formation de jeunes magistrats du parquet (Bureau du Procureur).	465,1
Gouvernement finlandais – projet de communication axée sur les jeunes	26,9
Commission européenne – projet de communication	127,3
Gouvernement néerlandais – Conférence de 2011 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	109,1
Gouvernement suisse – Conférence de 2011 sur l'héritage institutionnel du Tribunal. . .	56,4
Total partiel	4 016,0
Total	49 882,9

Contributions en espèces annoncées pour le Fonds de contributions volontaires, par donateur, au 31 octobre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE – projet de transmission du savoir	167,1
Commission européenne – projet de communication	613,9
Commission européenne – projet de communication	136,4
Commission européenne – Programme de formation de jeunes magistrats du parquet (Bureau du Procureur).	109,1
Ville de La Haye (Pays-Bas) – Conférence de 2011 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	6,8
Ministère luxembourgeois des affaires étrangères – Conférence de 2011 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	68,2
Fondation Open Society Institute – Conférence de 2011 sur l'héritage institutionnel du Tribunal	7,5
Total	1 109,0

Dépenses prévues, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant prévu pour 2010-2011^a</i>	<i>Montant révisé pour 2010-2011</i>	<i>Augmentation/ diminution</i>
Dépenses diverses de personnel	2 129,1	2 798,8	669,7
Consultants et experts	18,0	18,0	–
Voyages	146,6	242,3	95,7
Service contractuels	233,0	300,6	67,6
Frais généraux de fonctionnement	98,3	235,6	137,3
Fournitures et accessoires	8,2	25,3	17,1
Subventions et contributions	686,9	907,4	220,5
Total	3 320,1	4 528,0	1 207,9

^a Voir A/66/386.

3. L'augmentation des ressources nécessaires tient principalement à la réalisation, en 2011, de nouveaux projets dont le financement n'était pas assuré lors de l'établissement des prévisions pour 2010-2011.